

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N° 27 11 2025

PUBLIÉ LE 27 NOVEMBRE 2025

Sommaire

DDFIP /

72-2025-11-24-00005 - Arrêté pour fermeture exceptionnelle au public du service des impôts des particuliers de La Flèche le mercredi 3 décembre 2025 (1 page)

Page 3

Préfecture de la Sarthe / DCPPAT

72-2025-11-27-00001 - Arrêté préfectoral n° DCPPAT 2025-0343 du 27 novembre 2025 annulant et remplaçant l'arrêté préfectoral n° 2025-0292 du 29 septembre 2025 déclarant cessibles les propriétés ou parties de propriétés nécessaires à la réalisation du projet de renouvellement urbain du centre commercial du Mail à Allonnes au profit de la communauté urbaine de Le Mans Métropole (36 pages)

Page 5

DDFIP

72-2025-11-24-00005

Arrêté pour fermeture exceptionnelle au public
du service des impôts des particuliers de La
Flèche le mercredi 3 décembre 2025

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SARTHE
23 place des Comtes du Maine BP 22394 72002 LE MANS CEDEX

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public
du service des impôts des particuliers de La Flèche**

Le directeur départemental des Finances publiques de la Sarthe

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques et le décret n°2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des Finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2025 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques de la Sarthe ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le service des impôts des particuliers de La Flèche sera fermé au public le mercredi 3 décembre 2025.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1^{er}.

Fait au Mans, le 24 novembre 2025,

Par délégation du préfet,

L'Administrateur de l'État,
Directeur départemental des Finances publiques de la Sarthe,

signé

Stéphane COURTIN

Préfecture de la Sarthe

72-2025-11-27-00001

Arrêté préfectoral n° DCPPAT 2025-0343 du 27 novembre 2025 annulant et remplaçant l'arrêté préfectoral n° 2025-0292 du 29 septembre 2025 déclarant cessibles les propriétés ou parties de propriétés nécessaires à la réalisation du projet de renouvellement urbain du centre commercial du Mail à Allonnes au profit de la communauté urbaine de Le Mans Métropole

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DCPPAT 2025-0343 du 27 novembre 2025

Objet : Arrêté préfectoral annulant et remplaçant l'arrêté préfectoral n° 2025-0292 du 29 septembre 2025 déclarant cessibles les propriétés ou parties de propriétés nécessaires à la réalisation du projet de renouvellement urbain du centre commercial du Mail à Allonnes au profit de la communauté urbaine de Le Mans Métropole

Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L.131-1, L. 132-1, R. 132-1 et suivants ;

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L. 240-1, L. 241-1, L. 242-1 et L. 242-4 ;

VU la concession d'aménagement en date du 19 novembre 2019 entre la Communauté Urbaine de Le Mans Métropole et la Société Publique Locale Cénovia Cités confiant à cette dernière l'opération de renouvellement urbain du centre commercial du Mail à Allonnes pour une durée de 10 ans et la chargeant de l'acquisition des biens ;

VU la délibération du 15 février 2024, par laquelle le conseil communautaire de Le Mans Métropole a approuvé le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, a sollicité le Préfet de la Sarthe pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet et d'une enquête parcellaire ;

VU la liste des propriétaires telle qu'elle est connue d'après les documents cadastraux et les renseignements recueillis par l'expropriant ;

VU l'arrêté préfectoral DCPPAT n°2024-0255 du 18 octobre 2024 prescrivant l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet et d'une enquête parcellaire au bénéfice de la Communauté Urbaine de Le Mans Métropole en vue de la cessibilité des parcelles nécessaires à sa réalisation ;

VU les pièces attestant que l'avis au public a été publié, affiché et inséré dans les journaux Ouest-France et le Maine-Libre huit jours avant le début des enquêtes, soit le 28 octobre 2024, et rappelé dans les huit premiers jours de celles-ci, soit le 6 novembre 2024, que son affichage a été effectué dans le même délai en mairie d'Allonnes ainsi que sur le lieu prévu pour la réalisation du projet ;

Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle et à l'adresse suivante :
Place Aristide Briand – 72 041 Le Mans Cedex 9– Standard : 02 85 32 72 72
www.sarthe.gouv.fr – pref-mail@sarthe.gouv.fr

VU les notifications individuelles de l'arrêté préfectoral DCPPAT n° 2024-0255 du 18 octobre 2024 prescrivant l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet et d'une enquête parcellaire au bénéfice de la Communauté Urbaine de Le Mans Métropole en vue de la cessibilité des parcelles nécessaires à sa réalisation ;

VU l'avis favorable émis le 16 décembre 2024 par le commissaire enquêteur dans les conclusions de son rapport sur la cessibilité des propriétés ou partie de propriétés nécessaires à la réalisation de l'opération envisagée ;

VU l'arrêté préfectoral n°DCPPAT 2025-0041 du 28 février 2025 déclarant d'utilité publique le projet de renouvellement urbain du centre commercial du Mail à Allonnes porté par la Communauté Urbaine de Le Mans Métropole ;

VU la délibération du 3 avril 2025 par laquelle le conseil communautaire de Le Mans Métropole :

- s'engage à prendre en considération le résultat de l'enquête publique ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter un arrêté de cessibilité des biens nécessaires à la réalisation de l'opération et la saisine du juge de l'expropriation pour les biens rendus cessibles ;
- autorise Monsieur le Président à signer les actes nécessaires à l'engagement des procédures en vue de procéder à la réalisation aux acquisitions foncières par voie amiable et aux expropriations nécessaires au projet et à accomplir toutes les démarches ou formalités et à signer pour le compte de Le Mans Métropole, tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la délibération ;

VU la demande de Cénovia Cités du 22 septembre 2025 en vue de la cessibilité des propriétés ou parties de propriétés figurant dans l'emprise du projet et nécessaires à sa réalisation ;

VU les pièces relatives à l'identification définitive des propriétaires et autres intéressés des parcelles situées dans l'emprise du projet ;

VU l'état parcellaire et le plan parcellaire des propriétés ou parties de propriétés, dont la cessibilité est nécessaire pour réaliser cette opération ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-0292 du 29 septembre 2025 déclarant cessible les propriétés ou parties de propriétés nécessaires à la réalisation du projet de renouvellement urbain du centre commercial du Mail à Allonnes au profit de la communauté urbaine de Le Mans Métropole ;

VU la demande de la communauté urbaine de Le Mans Métropole en date du 14 novembre 2025 visant à apporter des précisions sur l'identité du bénéficiaire de l'arrêté de cessibilité n°2025-0292 du 29 septembre 2025 ;

Considérant que certaines parcelles ont été acquises à l'amiable depuis la signature de l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet de renouvellement urbain du centre commercial du Mail ;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre la procédure d'expropriation engagée ;

Considérant la nécessité pour la Communauté Urbaine de Le Mans Métropole de préciser la concession d'aménagement avec la Société Publique Locale Cénovia Cités dans le cadre de la réalisation de l'opération d'aménagement ;

Considérant que l'abrogation de l'arrêté de cessibilité n° 2025-0292 en date du 29 septembre 2025 ne porte pas atteinte aux droits des tiers ;

Considérant que la détermination précise du bénéficiaire est nécessaire pour assurer la réalisation de l'opération de renouvellement urbain dans les conditions prévues par la concession d'aménagement entre Le Mans Métropole et Cénovia Cités ;

SUR PROPOSITION de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de la Sarthe ;

A R R È T E

ARTICLE 1^{er} – Abrogation :

L'arrêté préfectoral n° 2025-0292 du 29 septembre 2025 déclarant cessible les propriétés ou parties de propriétés nécessaires à la réalisation du projet de renouvellement urbain du centre commercial du Mail à Allonnes au profit de la communauté urbaine de Le Mans Métropole est abrogé.

ARTICLE 2 - Cessibilité :

Les propriétés ou parties de propriétés, telles qu'elles sont mentionnées dans l'état parcellaire et le plan parcellaire annexés au présent arrêté, sont déclarées cessibles au profit de la société publique locale Cénovia Cités, concessionnaire d'aménagement dans le cadre de la réalisation du projet de renouvellement urbain du centre commercial du Mail à Allonnes porté par la Communauté Urbaine de Le Mans Métropole.

ARTICLE 3 :

La société publique locale Cénovia Cités, concessionnaire d'aménagement pour la Communauté Urbaine de Le Mans Métropole, est autorisée à poursuivre la procédure d'expropriation dans les conditions fixées par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

ARTICLE 4 – Notification :

Le présent arrêté fera l'objet d'une notification individuelle par l'expropriant aux propriétaires et ayants droits figurant à l'état parcellaire ci-annexé, sous pli recommandé avec accusé de réception ou par exploit d'huissier. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

ARTICLE 5 – Délais :

Le présent arrêté sera considéré caduc s'il n'est pas transmis dans les six mois de sa date de signature au juge de l'expropriation afin que celui-ci puisse, au vu du dossier qui y sera annexé en application des articles L.211-2 et R.221-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, rendre une ordonnance d'expropriation.

ARTICLE 6 – Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par :

– un recours gracieux auprès du préfet de la Sarthe (Place Aristide Briand, 72 041 Le Mans Cedex 9) et/ou un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur (Place Beauvau, 75 008 Paris) dans un délai de deux mois à compter de la notification prévue à l'article 3 du présent arrêté. Le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

– un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette, 44 041 Nantes cedex 01) ou par le biais de l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, soit directement dans le délai de deux mois à compter de la notification prévue à l'article 3 du présent arrêté, soit dans un délai de deux mois suivant le rejet d'un recours gracieux ou hiérarchique par la notification d'une décision expresse ou par la formation d'une décision implicite née d'un silence gardé deux mois par l'administration. Cet acte peut également faire l'objet d'une requête en référé-suspension tendant à suspendre les effets de l'arrêté de cessibilité jusqu'au jugement du tribunal administratif sur le recours pour excès de pouvoir.

ARTICLE 7 – Exécution :

La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Sarthe, le Président Directeur Général de Cénovia Cités et le Président de la Communauté Urbaine de Le Mans Métropole sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet de la Sarthe,
La Secrétaire Générale,
SIGNÉ
Christine TORRES

ANNEXES

à l'arrêté n°DCPPAT 2025-0343 du 27 novembre 2025

- Annexe 1 : État parcellaire
- Annexe 2 : Plan parcellaire

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

ALLONNES		PROPRIÉTAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRÉSENTANT (Personne morale)			
- SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE DU CENTRE COMMERCIAL LE MAIL					
Cours Mozart - ALLONNES (72700)					
REPRÉSENTE PAR :					
- CENTURY 21 HARMONY 21 représentant le syndicat des copropriétaires du Centre Commercial à ALLONNES son président Monsieur LHERMITE Olivier société par action simplifiée au capital de 1 360 800 € 38 avenue François Mitterrand - LE MANS (72000)					

Num. du plan	Sect	N°	Nature	Référence cadastrale		Surface	N°	Emprise	Reste	Surface	(Surfaces en m ² ou ca)	Observations
				Bd	113 SOL							
1	BD	113				10 885	113	10 885		10 885		

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 113 :

Ensemble immobilier à usage d'habitation et de commerce cadastré section BD n° 113, d'une contenance de 10 885 m², situé sur la commune de ALLONNES (Département de la Sarthe), sur lequel est implanté le centre commercial dénommé « CENTRE COMMERCIAL PRINCIPAL »

Ledit ensemble immobilier soumis au régime de la propriété pour avoir fait l'objet d'un état de descriptif de division en 70 lots numérotés de 1 à 37, 101, 201, 301, 401, 501, 601, 701, 801 à 824, 901 et 1001 avec la quote-part indivise des parties communes générales rattachée à chaque lot s'exprimant en 130.565èmes et d'un règlement de copropriété établi à la requête des sociétés dénommées « COMPAGNIE BANCAIRE » et « UNION DE CREDIT POUR LE BATIMENT », par Maître THIBIERGE, notaire à PARIS, le 25 octobre 1964, publié au 1er bureau des hypothèques de LE MANS, le 27 février 1965, volume 6224 n° 16.

Ledit état descriptif de division et règlement de copropriété, suivit :

- D'un modifiant établi suivant acte reçu par Maître THIBIERGE, notaire susnommé, le 18 janvier 1965, publié au 1er bureau des hypothèques de LE MANS, le 13 avril 1965, volume 6248 n° 25 ; ledit acte contenant la suppression du lot n° 901 remplacé par cinq nouveaux lots numérotés : 825, 826, 827, 828 et 902.
- A la suite de cette modification, les tantièmes de copropriété ont été exprimés en 131.085èmes.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la traçabilité foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T". Conformément à la loi n° 2016-493 "informatique et libertés" du 20 juillet 2016 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, quels que soyez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

Origine de propriété

- D'un modificatif établi suivant acte reçu par Maître BRIAND, notaire à PARIS, le 22 août 1987, publié au 1^{er} bureau des hypothèques de LE MANS, le 4 octobre 1987, volume 6697 n° 17 ; ledit acte contenant : La suppression du lot n° 902 remplacé par douze nouveaux lots numérotés : 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913 et 914. La suppression du lot n° 1001 remplacé par 20 nouveaux lots numérotés : 1002, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1008, 1009, 1010, 1011, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 1020 et 1021. A la suite de cette modification les tantimens de copropriété ont été exprimés en 135, 115èmes.
- D'un modificatif et d'une mise en harmonie de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété susvisé, établi suivant acte reçu par Maître GAINNE, notaire à ALLONNES, le 28 juin 1984, publié au 1^{er} bureau des hypothèques de LE MANS, le 13 juillet 1984, volume 4136 n° 10 ; ledit acte contenant également la suppression du lot n° 8 remplacé par deux nouveaux lots numérotés : 80 et 81.
- D'un modificatif établi à la requête du Syndicat des copropriétaires suivant acte reçu par Maître GAINNE, notaire susnommé, le 13 mars 1998, publié au 1^{er} bureau des hypothèques de LE MANS, le 15 mai 1998, volume 1998 P n° 3435 ; ledit acte contenant la création de sept nouveaux lots en nature de garages numérotés : 1022, 1023, 1024, 1025, 1026, 1027 et 1028. A la suite de cette dernière modification la quote-part des parties communes générales rattachée à chaque lot s'exprimera dorénavant en 136,025èmes.

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

ALLONNES

PROPRIETE 00002		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)						
PROPRIETAIRE		- Société dénommée " CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE BRETAGNE - PAYS DE LOIRE" représentée par son président Banque coopérative au capital de 1 315 000 000 € identifiée au SIREN n° 392 640 090 - R.C.S. NANTES 2 Place Graslin - CS 10305 - NANTES CEDEX 1 (44003)						

Référence cadastrale						Lots de copropriété				
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations	
BD	113	SOL	Centre Commercial Principal	10885		1	7916/136025èmes	Au rez-de-chaussée, un local commercial		

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 113 :

LOT 1 - 7.916/136.025èmes, au-rez-de-chaussée du bâtiment A, un local commercial

Les biens et droits immobiliers que constitue le lot n° 1, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent à la société dénommée "CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE BRETAGNE - PAYS DE LOIRE", au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite, aux termes d'un acte reçu par Maître CHARPENTIER, notaire associé à JANZE (Ille et Vilaine) avec la participation de Maître VINCENDEAU, notaire associé à NANTES (Loire Atlantique), le 21 juillet 1999, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de LE MANS , le 22 septembre 1999 volume 1999 P 7064.

Suivi d'une attestation rectificative établie par Maître CHARPENTIER, notaire susnommé, le 13 décembre 1999, publiée et enregistrée au 1er bureau des hypothèques de LE MANS, le 6 janvier 2000, volume 2000 P n° 123.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

ALLONNES

PROPRIETE 00004		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)					
PROPRIETAIRES							
- Monsieur et Madame Monsieur mariés à demeurant		sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage					

Référence cadastrale						Lots de copropriété			
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m ²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations
BD	113	SOL	Centre Commercial Principal	10885		5	1703/136025èmes	Au rez-de-chaussée, un local commercial	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 113 :

LOT 5 - 1.703/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment A, un local commercial

Les biens et droits que constitue le lot n° 5, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartient à la communauté existant entre Monsieur _____ et Madame _____, son épouse, au moyen de l'acquisition que Monsieur _____ en a faite seul pour le compte de ladite communauté, aux termes d'un acte reçu par Maître POUPAS, notaire associé à ALLONNES (Sarthe), le 9 décembre 2003, publié et enregistré au bureau des hypothèques de LE MANS, le 2 janvier 2004, volume 2004 P n° 2.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

ALLONNES

PROPRIETE 00005		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)						
PROPRIETAIRE								
- Monsieur								
né le								
époux de Madame								
marié le								
marié sous le régime de la séparation de biens								
demeurant								

Référence cadastrale						Lots de copropriété			
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m ²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations
BD	113	SOL	Centre Commercial Principal	10885		7	4504/136025èmes	Au rez-de-chaussée, un local commercial	
						826	130/136025èmes	Au rez-de-chaussée, un garage	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 113 :

LOT 7 - 4.504/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment A, un local commercial

LOT 826 - 130/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment I, un garage

Les biens et droits immobiliers que constituent les lots n° 7 et 826, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent à Monsieur , au moyen de l'acquisition qu'il en a faite, aux termes d'un acte reçu par Maître RIBOT, notaire à SAINT JEAN D'ASSE (Sarthe), le 26 janvier 2010, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de LE MANS, le 24 mars 2010, volume 2010 P n° 2007.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

ALLONNES

PROPRIETE 00006		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)					
PROPRIETAIRE							
- Société dénommée " CEPA " représentée par ses co-gérants							
Société civile immobilière au capital de 1 700 €, identifiée au SIREN n° 510 980 857 - R.C.S. LE MANS							
29 rue des Sables d'Or - LE MANS (72100)							
REPRESENTEE PAR SON CO-GERANT							
- Monsieur , co-gérant de la société " CEPA "							
né le							
demeurant							
REPRESENTEE PAR SA CO-GERANTE							
- Madame , co-gérante de la société " CEPA "							
née le							
demeurant							

Référence cadastrale						Lots de copropriété				
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations	
BD	113	SOL	Centre Commercial Principal	10885		12	2944/136025èmes	Au rez-de-chaussée, un local commercial		

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 113 :

LOT 12 - 2.944/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment A, un local commercial

Les biens et droits immobiliers que constitue le lot n° 12, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent à la société dénommée "CEPA", au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite aux termes d'un acte reçu par Maître DROUET- LEMERCIER, notaire à LE MANS, avec la participation de Maître MORIER, notaire associé à LE MANS, le 24 avril 2009, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de LE MANS, le 18 mai 2009, volume 2009 P n° 2917.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

ALLONNES

PROPRIETE 00007		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)					
PROPRIETAIRE		- Société dénommée " SCI HEMA " représentée par ses co-gérants					
Société civile immobilière au capital de 285 000 €, identifiée au SIREN n° 328 818 292 - R.C.S. LE MANS		Centre commercial de chaoué - ALLONNES (72700)					
REPRESENTEE PAR SA CO-GERANTE		- Madame co-gérante de la société " SCI HEMA "					
née le _____ demeurant _____							
REPRESENTEE PAR SON CO-GERANT		- Monsieur _____					
né le _____ demeurant _____							
REPRESENTEE PAR SA CO-GERANTE		- Madame co-gérante de la société "SCI HEMA "					
née le _____ demeurant _____							

Référence cadastrale						Lots de copropriété			
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations
BD	113	SOL	Centre Commercial Principal	10885		14	2483/136025èmes	Au rez-de-chaussée, un local commercial	
						15	1177/136025èmes	Au rez-de-chaussée, un local commercial	
						37	2215/136025èmes	Aux 1er et 2ème étage, un appartement	
						804	130/136025èmes	Au rez-de-chaussée, un garage	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 113 :	Origine de propriété
LOT 14 - 2.483/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment A, un local commercial	
LOT 15 - 1.177 /136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment A, un local commercial	
LOT 37 - 2.215/136.025èmes, aux premier et deuxième étages du bâtiment A, un appartement de type F4 duplex	
LOT 804 - 130/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment I, un garage	
Les biens et droits immobiliers que constituent les lots n°14, 15, 37 et 804, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent à la société dénommée "SCI HEMA", au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite, savoir :	
En ce qui concerne les lots 14 et 15	
Pour lui avoir été attribués lors de l'apport en société qu'elle en a fait aux termes d'un acte reçu par Maître FILLON, notaire associé à ARNAGE (Sarthe), le 27 juin 1991, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de LE MANS, le 1er août 1991, volume 1991 P 5129	
En ce qui concerne les lots 37 et 804	
Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite aux termes d'un acte reçu par Maître FILLON, notaire associé à ARNAGE(Sarthe), le 27 septembre 1991, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de LE MANS, le 28 octobre 1991, volume 1991 P n° 6796.	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

ALLONNES

PROPRIETE 00008		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)													
PROPRIETAIRE															
- Monsieur															
né le															
époux de Madame															
marié le															
marié sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage															
demeurant															

Référence cadastrale						Lots de copropriété			
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m ²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations
BD	113	SOL	Centre Commercial Principal	10885		16	588/136025èmes	Au 1er étage, un local à usage d'habitation	
						17	588/136025èmes	Au 1er étage, un local à usage d'habitation	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 113 :

LOT 16 - 588/136.025èmes, au premier étage du bâtiment A, un local à usage d'habitation

LOT 17 - 588/136.025èmes, au premier étage du bâtiment A, un local à usage d'habitation

Les biens et droits immobiliers que constituent les lots n° 16 et 17, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent en propre à Monsieur , au moyen de l'acquisition qu'il en a faite, aux termes d'un acte reçu par Maître MESLIER-LEMAIRE, notaire associé à EVRON (Mayenne) le 14 février 2018, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de LE MANS 1, le 22 février 2018, volume 2018 P n° 1359.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

ALLONNES

PROPRIETE 00010		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)													
PROPRIETAIRE															
- Monsieur															
né le															
époux de Madame															
marié le															
marié sous le régime de la séparation de biens															
demeurant															

Référence cadastrale						Lots de copropriété				
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m ²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations	
BD	113	SOL	Centre Commercial Principal	10885		19	588/136025èmes	Au 2ème étage un studio		

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 113 :

LOT 19 - 588/136.025èmes, au deuxième étage du bâtiment A, un studio

Les biens et droits immobiliers que constitue le lot n°19, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent à Monsieur , au moyen de l'acquisition qu'il en a faite, aux termes d'un acte reçu par Maître PASQUIOU, notaire associé à LE MANS (Sarthe), le 31 mars 2008, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de LE MANS, le 15 mai 2008, volume 2008 P n° 3304.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

ALLONNES

PROPRIETE 00011		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)						
PROPRIETAIRE		- société dénommée " SOCIETE GENERALE " représentée par son président Société anonyme au capital de 1 010 261 206,25€, identifiée au SIREN n° 552 120 222 - R.C.S. PARIS 29 Boulevard Haussmann - PARIS (75009)						

Référence cadastrale						Lots de copropriété				
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m ²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations	
BD	113	SOL	Centre Commercial Principal	10885		80	1600/136025èmes	Au rez-de-chaussée, un local commercial		
						81	1720/136025èmes	Au rez-de-chaussée, un local commercial		

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 113 :

LOT 80 - 1.600/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment A, un local commercial

LOT 81 - 1.720/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment A, un local commercial

Les biens et droits immobiliers que constituent les lots n° 80 et 81, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent à la société dénommée "SOCIETE GENERALE", savoir :

En ce qui concerne le lot 80

Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite aux termes aux termes d'un acte reçu par Maître MEGE, notaire associé à ALLONNES (Sarthe), le 7 avril 2000, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de LE MANS, le 20 juin 2000, volume 2000 P n°4161

Suivi d'une attestation rectificative établie par Maître MEGE, notaire susnommé, le 26 décembre 2000, publiée et enregistrée au 1er bureau des hypothèques de LE MANS, le 29 décembre 2000, volume 2000 P n° 9069

En ce qui concerne le lot 81

Pour lui avoir été attribué aux termes d'un projet de partage reçu par Maître GAISNE, notaire à ALLONNES (Sarthe), le 19 mars 1984 et approbation emportant attribution définitive en date du 28 juin 1984, le tout publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de LE MANS, le 6 août 1984, volume 4156 n° 27

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

Origine de propriété

ALLONNES

PROPRIETE 00012		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)					
PROPRIETAIRE							
- Monsieur							
né le							
époux de Madame							
marié le							
marié sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage							
demeurant							

Référence cadastrale							Lots de copropriété		
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m ²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations
BD	113	SOL	Centre Commercial Principal	10885		817 818 819 825	130/136025ème s 130/136025ème s 130/136025ème s 130/136025ème s	Au rez-de-chaussée, un garage Au rez-de-chaussée, un garage Au rez-de-chaussée, un garage Au rez-de-chaussée, un garage	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 113 :

LOT 817- 130/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment I, un garage

LOT 818 - 130/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment I, un garage

Les biens et droits immobiliers que constituent les lots n° 817 et 818, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent à Monsieur , au moyen de l'acquisition qu'il en a faite, aux termes d'un acte reçu par Maître GAISNE, notaire associé à ALLONNES (Sarthe), le 29 mars 1999, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de LE MANS, le 16 avril 1999, volume 1999 P n° 2937.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

Origine de propriété
LOT 819 - 130/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment I, un garage
LOT 825 - 130/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment I, un garage
Les biens et droits immobiliers que constituent les lots n° 819 et 825, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent à Monsieur , au moyen de l'acquisition qu'il en a faite, aux termes d'une vente reçue par Maître DERBOULLE, notaire associé à LE MANS (Sarthe), le 9 novembre 1995, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de LE MANS, le 14 décembre 1995, volume 1995 P n° 7533.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

ALLONNES

PROPRIETE 00013		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)					
PROPRIETAIRE							
- Société dénommée " SCI M.P. MOREAU " représentée par ses co-gérants							
Société civile immobilière au capital de 1 500 € identifiée au SIREN n° 529 204 562 - R.C.S. LE MANS							
Centre commercial principal - place du mail - ALLONNES (72700)							
REPRESENTEE PAR SON CO-GERANT							
- Monsieur co-gérant de la société " SCI M.P. MOREAU"							
né le							
demeurant							
REPRESENTEE PAR SA CO-GERANTE							
- Madame co-gérante de la société "SCI M.P. MOREAU"							
née le							
demeurant							

Référence cadastrale						Lots de copropriété				
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations	
BD	113	SOL	Centre Commercial Principal	10885		601	1675/136025èmes	Au rez-de-chaussée, un local commercial		
						822	130/136025èmes	Au rez-de-chaussée, un garage		

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 113 :

LOT 601 - 1.675/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment G, un local commercial

LOT 822 - 130/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment I, un garage

Les biens et droits immobiliers que constituent les lots n° 601 et 822, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent à la société dénommée "SCI M.P. MOREAU", au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite, aux termes d'un acte reçu par Maître BARBE, notaire associé à CONLIE (Sarthe), le 26 janvier 2011, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de LE MANS, le 17 février 2011, volume 2011 P n° 1479.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

		Origine de propriété
ALLONNES		
PROPRIETE 00016	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
PROPRIETAIRE DECEDEE		
- Madame , en son vivant chargée de production née le épouse de Monsieur mariée le mariée sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage décédée à demeurant		
HERITIER PRESUME DE Mme		
- Monsieur né veuf de demeurant		

Référence cadastrale						Lots de copropriété			
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations
BD	113	SOL	Centre Commercial Principal	10885		808	130/136025ème s	Au rez-de-chaussée, un garage	

Origine de propriété	
PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 113	
LOT 808 - 130/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment I, un garage	
Les biens et droits immobiliers que constitue le lot n° 808, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent à Madame , au moyen de l'attribution qui lui en a été faite lors du partage entre elle et Mesdames aux termes d'un acte reçu par Maître LEGO, notaire associé à LE MANS (Sarthe), le 28 septembre 2009, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de LE MANS, le 29 octobre 2009, volume 2009 P n° 6662	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

ALLONNES

PROPRIETE 00017	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - Madame née le veuve de demeurant	

Référence cadastrale						Lots de copropriété			
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations
BD	113	SOL	Centre Commercial Principal	10885		810	130/136025ème s	Au rez-de-chaussée, un garage	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 113 :

LOT 810 - 130/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment I, un garage

Les biens et droits immobiliers que constitue le lot n° 810, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent à Madame , savoir :

Bien recueilli dans la succession de Monsieur , son époux, en son vivant retraité, , époux de Madame , décédé à , duquel elle était seule et unique héritière de la totalité en pleine propriété.

Attestation de propriété établie après ledit décès par Maître RONDONY, notaire associé à PERPIGNAN, le 23 janvier 2018, publiée et enregistrée au Service de la Publicité Foncière de LE MANS 1, le 12 février 2018, volume 2018 P n° 1054.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

ALLONNES

PROPRIETE 00018		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)						
INDIVISAIRES								
- Monsieur								
né le								
et								
Madame		son épouse, secrétaire						
née le								
mariés le								
mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage								
demeurant								

Référence cadastrale						Lots de copropriété			
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m ²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations
BD	113	SOL	Centre Commercial Principal	10885		811	130/136025ème s	Au rez-de-chaussée, un garage	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 113 :

LOT 811 - 130/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment I, un garage

Les biens et droits immobiliers que constitue le lot n° 811, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent à Monsieur et Madame son épouse, au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite au cours et pour le compte de la communauté, aux termes d'un acte reçu par Maître GAISNE, notaire associé à ALLONNES (Sarthe), le 21 octobre 1994, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de LE MANS, le 22 novembre 1994, volume 1994 P n° 7330

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

ALLONNES

PROPRIETE 00019	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
INDIVISAIRES	
- Monsieur né le veuf de Madame demeurant	
NUE-PROPRIETAIRE	
- Madame née le célibataire majeure demeurant	
NUE-PROPRIETAIRE	
- Madame née le épouse de Monsieur mariée le mariée sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage demeurant	

Référence cadastrale						Lots de copropriété			
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations
BD	113	SOL	Centre Commercial Principal	10885		812	130/136025ème s	Au rez-de-chaussée, un garage	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 113 :

LOT 812 - 130/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment I, un garage

Les biens et droits immobiliers que constitue le lot n° 812, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent aux consorts , savoir :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

		Origine de propriété
Du chef de Monsieur	:	Au moyen de l'acquisition que Monsieur et Madame , son épouse en ont faite, au nom et pour le compte de la communauté, aux termes d'un acte reçu par Maître MORIER, notaire à LE MANS (Sarthe), le 22 juin 1990, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de LE MANS, les 10 juillet 1990 et 4 avril 1991, volume 1990 P n°4459.
Du chef de Monsieur , Madame	et Madame :	Bien recueilli dans la succession de Madame , leur épouse et mère, en son vivant retraitée, née à , épouse de Monsieur , décédée à . , de laquelle ils étaient : Madame et Madame , héritières conjointement pour le tout ou divisément chacune pour moitié, sauf à prendre en compte les droits de survie revenant à Monsieur , leur père, soit la totalité de l'usufruit , en sa qualité de donataire. Attestation de propriété établie après ledit décès par Maître MALBOIS, notaire associé à ALLONNES (Sarthe), le 3 novembre 2020, publiée et enregistrée au Service de la Publicité Foncière de LE MANS 1, le 3 décembre 2020, volume 2020 P n° 10733.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

ALLONNES

PROPRIETE 00020	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
INDIVISAIRE - Monsieur né le célibataire majeur demeurant	
INDIVISAIRE - Madame née le épouse de Monsieur mariée le mariée sous le régime de la séparation de biens demeurant	
INDIVISAIRE - Monsieur né le célibataire majeur demeurant	

Référence cadastrale						Lots de copropriété			
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m ²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations
BD	113	SOL	Centre Commercial Principal	10885		813	130/136025ème s	Au rez-de-chaussée, un garage	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 113

- LOT 813 - 130/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment I, un garage

Les biens et droits immobiliers que constitue le lot n° 813, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent aux consorts , savoir : Bien recueilli dans la succession de Monsieur , leur père, en son vivant retraité, né à , époux de Madame

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

Origine de propriété				
, décédé à veuve, non remariée, de Monsieur	et de celle de Madame	, leur mère, en son vivant retraitée, née à		
	, décédée à	duquel ils étaient : Madame	, Monsieur	
	, héritiers conjointement pour le tout ou divisément chacun pour 1/3.			et Monsieur
Attestation établie après lesdits décès par Maître PORZIER, notaire associé à BONNETABLE (Sarthe), le 15 avril 2022, publiée et enregistrée au Service de la Publicité Foncière de LE MANS 1, le 13 mai 2022, volume 2022 P n° 9261				
Suivie d'une attestation rectificative établie par Maître PORZIER, notaire susnommé, le 19 décembre 2022, publiée et enregistrée le 27 décembre 2022, volume 2022 P n° 24517				

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

ALLONNES

PROPRIETE 00021		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)						
PROPRIETAIRE								
- Monsieur né le célibataire majeur demeurant								

Référence cadastrale						Lots de copropriété			
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m ²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations
BD	113	SOL	Centre Commercial Principal	10885		814	130/136025ème s	Au rez-de-chaussée, un garage	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 113 :

LOT 814 - 130/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment I, un garage

Les biens et droits immobiliers que constitue le lot n° 814, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent à Monsieur , au moyen de l'acquisition qu'il en a faite, aux termes d'un acte reçu par Maître LARCHER, notaire associé à LE MANS (Sarthe), le 21 mai 2012, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de LE MANS, le 21 juin 2012, volume 2012 P n° 4231.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

ALLONNES

PROPRIETE 00022	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRES - Monsieur né le et Madame née le mariés le mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage demeurant	son épouse, assistante maternelle

Référence cadastrale						Lots de copropriété			
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m ²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations
BD	113	SOL	Centre Commercial Principal	10885		816	130/136025èmes	Au rez-de-chaussée, un garage	
						828	130/136025èmes	Au rez-de-chaussée, un garage	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 113 :

LOT 816 - 130/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment I, un garage

Les biens et droits immobiliers que constitue le lot n° 816, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent à Monsieur et Madame son épouse, au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite, au cours et pour le compte de la communauté, aux termes d'un acte reçu par Maître MALBOIS, notaire associé à ALLONNES (Sarthe), le 22 juin 2007, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de LE MANS, le 24 juillet 2007, volume 2007 P n° 5602.

LOT 828 - 130/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment I, un garage

Les biens et droits immobiliers que constitue le lot n° 828, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent à Monsieur et Madame , son épouse, au moyen de l'acquisition que Monsieur en a faite seul au nom et pour le compte de la communauté, aux termes d'un acte reçu par Maître FAYARD, notaire à LE MANS (Sarthe) le 14 octobre 2018, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de LE MANS, le 14 novembre 2008, volume 2008 P n° 8278.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

		Origine de propriété
ALLONNES		
PROPRIETE 00024	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
PROPRIETAIRES - Monsieur né le et Madame née le mariés le mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage demeurant	son épouse, retraitée	

Référence cadastrale						Lots de copropriété			
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m ²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations
BD	113	SOL	Centre Commercial Principal	10885		821	130/136025ème s	Au rez-de-chaussée, un garage	

Origine de propriété	
PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 113 :	
LOT 821 - 130/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment I, un garage	
Les biens et droits immobiliers que constitue le lot n° 821, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent à Monsieur et Madame son épouse, au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite au cours et pour le compte de la communauté, aux termes d'un acte reçu par Maître GAISNE, notaire à ALLONNES (Sarthe) le 31 mai 1998, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de LE MANS, le 24 juin 1988, volume 5224 n° 6.	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

ALLONNES

PROPRIETE 00025		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)						
PROPRIETAIRE								
- Monsieur								
né le								
époux de Madame								
marié le								
demeurant								

Référence cadastrale						Lots de copropriété			
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m ²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations
BD	113	SOL	Centre Commercial Principal	10885		823	130/136025ème s	Au rez-de-chaussée, un garage	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 113 :

LOT 823 - 130/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment I, un garage

Les biens et droits immobiliers que constitue le lot n° 823, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent à Monsieur , au moyen de l'acquisition qu'il en a faite, aux termes d'un acte reçu par Maître MALBOIS, notaire associé à ALLONNES (Sarthe) le 11 avril 2007, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de LE MANS, le 11 mai 2007, volume 2007 P n° 3415.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

ALLONNES

PROPRIETE 00026	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - Madame née le veuve de Monsieur demeurant	, retraitée
NU-PROPRIETAIRE - Monsieur né le demeurant	, conseiller vendeur
NU-PROPRIETAIRE - Monsieur né le Divorcé de Madame demeurant	, suivant convention de divorce déposée au rang des minutés de Maître MALBOIS, notaire à ALLONNES (SARTHE) le 9 mai 2022.
NU-PROPRIETAIRE - Monsieur né le Divorcé de Madame demeurant	ouvrier d'usine , suivant convention de divorcé déposée au rang des minutes de Maître LEPRINCE-VERON, notaire à LOUE le 13 juillet 2021.
NU-PROPRIETAIRE - Monsieur né le Mariés à Madame le Ledit régime n'a subi aucune modification depuis demeurant	, comptable , sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à SAINT CALAIS (SARTHE)
NU-PROPRIETAIRE - Madame née le Mariée à Monsieur	, agent d'entretien , sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à ALLONNES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

(SARTHE) le .
Ledit régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.
demeurant

NU-PROPRIETAIRE
- Monsieur , sans profession
né le
demeurant

NU-PROPRIETAIRE
- Monsieur , sans profession
né le
demeurant

Référence cadastrale						Lots de copropriété			
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit	Surface (m²)	N° Plan	Lot privatif (n° du lot)	Quote-part	Désignation	Observations
BD	113	SOL	Centre Commercial Principal	10885		824	130/136025ème s	Au rez-de-chaussée, un garage	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 113 :

LOT 824 - 130/136.025èmes, au rez-de-chaussée du bâtiment I, un garage

Concernant le chef de Madame

Les biens et droits immobiliers que constitue le lot n°824, dépendant de l'immeuble soumis au régime de la copropriété susvisé, appartiennent à Monsieur et Madame , au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite au cours et pour le compte de la communauté, aux termes d'un acte reçu par Maître LEROUX, notaire associé à LE MANS (Sarthe), le 30 novembre 2005, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de LE MANS, le 20 décembre 2005, volume 2005 P n° 9427.

Concernant les chefs de Messieurs

et de Madame

Bien recueilli dans la succession de Monsieur , leur père, né le , époux de Madame

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

Origine de propriété	
, décédé le survie revenant à Madame	, de laquelle ils étaient héritiers conjointement pour le tout ou divisément chacun pour 1/7 sauf à prendre en compte les droits de leur mère, soit la totalité de l'usufruit
Attestation de propriété établie après ledit décès par Maitre POUPAS, notaire associé à ARNAGE (SARTHE) le 19 novembre 2024, enregistrée et publiée au Service de la publicité foncière du MANS le 21 novembre 2024 Volume 2024 P n°18423.	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

CENO1 - CENTRE COMMERCIAL DU MAIL

ALLONNES

PROPRIETE 00028		PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)																			
PROPRIETAIRE																					
- Société dénommée "CAISSE DE CREDIT MUTUEL - ALLONNES" représenté par son Président du Conseil d'administration caisse de crédit mutuel au capital de 15,24 euros identifiée au SIREN n° 786 279 984 R.C.S. LE MANS 28 Rue Charles Gounod - ALLONNES (72700)																					

Num. du plan	Référence cadastrale					Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface	N°	Surface	N°	Surface	
2	BD	69	SOL	28 rue Charles Gounod	555	BD275 Total	83 83	BD276	464	

Origine de propriété

PARCELLE CADASTREE SECTION BD N°69

La parcelle ci-dessus désignée appartient à la société dénommée "CAISSE DE CREDIT MUTUEL - ALLONNES" au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite aux termes d'un acte reçu par Maître LARTIGUE, notaire associé au MANS (72) le 20 juin 1975, publié et enregistré au bureau des hypothèques de LE MANS 1, le 23 décembre 1975, Volume 1375, n°12.

La parcelle ci-dessus mentionnée provient originairement de la réunion des parcelles cadastrées section B n° 1112 et 1340.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la maîtrise foncière des entreprises nécessaires pour "CENTRE COMMERCIAL DU MAIL" pour le compte "S.E.G.A.T.". Conformément à la loi n°2018-493 « informatique et libertés » du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à "S.E.G.A.T.".

Annexe 2– plan parcellaire

